



SCoT AIX-MARSEILLE-PROVENCE :

RÉUNION PUBLIQUE PAYS D'AIX Jeudi 20 janvier 2022 visioconférence

Salle et participation :

- **Participation** : 70 personnes
- **Prise de parole** (dans l'ordre d'intervention) :
 - Kévin DESSAGNE, animateur I&P
 - Gérard BRAMOULLÉ, Président du Territoire du Pays du Pays d'Aix, Membre du bureau de la Métropole, 1er adjoint au Maire d'Aix-en-Provence
 - Jean-David CIOT, Vice-Président du Territoire du Pays d'Aix, délégué à la Prospective, à l'Aménagement du territoire, au Scot, à l'Action foncière, au PLUi, Conseiller métropolitain, Maire du Puy Sainte-Réparate
 - Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence
 - Serge LERDA, Directeur général – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)
 - Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)
- **Durée** : 17h30 -20h15
- **Animation** : Kévin DESSAGNE – Institutions & Projets

17h30 : ouverture de la réunion publique

TEMPS 1 : INTRODUCTION

Kévin DESSAGNE, animateur I&P

Accueille les participants et rappelle le sujet de cette réunion publique.

Après diffusion d'un film introductif, présente le déroulé de la réunion et le fonctionnement de la visioconférence.

TEMPS 2 : LE SCoT, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

(Diffusion d'un court film pédagogique sur la composition du Schéma de Cohérence Territoriale)

Jean-David CIOT, Vice-Président du Territoire du Pays d'Aix, délégué à la Prospective, à l'Aménagement du territoire, au Scot, à l'Action foncière, au PLUi, Conseiller métropolitain, Maire du Puy Sainte-Réparate

Présente le calendrier du projet SCoT.

Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence

Annonce les enjeux de la loi Climat et Résilience et le dispositif de concertation et de communication en place.

TEMPS 3 : REPÈRES MÉTROPOLITAINS

Serge LERDA, Directeur général – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)

Restitue les résultats du diagnostic et de l'état initial de l'environnement autour de 3 repères :

- Une Métropole euro-méditerranéenne, créatrice de richesses, dont le rôle s'affirme,
- Une Métropole à l'environnement exceptionnel, fragilisé par notre mode de développement,
- Une Métropole multipolaire : diversités de cadres de vie et (dés)équilibres limitant son attractivité.

Temps d'échanges :

- **Stéphane Signoret** (question tchat) : les documents de la présentation seront-ils mis en ligne et quand ?
 - **Laetitia Berthier Flandin** : Les supports de présentation et les compte-rendus seront en ligne dans quelques jours sur le site de la Métropole. Il y a déjà en ligne des lettres d'informations du SCoT et un magazine que l'on peut feuilleter sur le SCoT également.
- **Jean Claude Reboulin** (question tchat) : la démarche a été initiée fin 2016, pourquoi a-t-on perdu 3 ans ? Il est difficile de se positionner sur un PADD qui n'est pas encore partagé à la population. Il faudrait des éléments plus précis.

- **Laetitia Berthier Flandin** : Le SCoT a été prescrit en 2016 car la loi l'imposait. La métropole date aussi de 2016, on a dû mettre en place le dispositif technique, politique, de concertation pour pouvoir assurer les conditions de réalisation d'un document technique. Ensuite il y a eu deux évènements qui ont été facteurs de ralentissement :
 - la perspective d'une fusion entre le Département et la Métropole, cela aurait engendré de repositionner le périmètre du SCoT. On ne pouvait pas imaginer un EPCI avec plusieurs SCOT. La fusion ne s'est finalement pas faite.
 - les élections municipales de 2020.
 Néanmoins, Aix-Marseille Provence Métropole (AMP) a avancé : une synthèse de l'EIE et du diagnostic est disponible sur le site de la Métropole, le support de présentation de ce jour (avec la synthèse du PADD que l'on va présenter) sera également disponible dans quelques jours.

- **Joseph Cavalo** (question tchat) : Quel est le lien entre le SCoT du Pays d'Aix et le SCoT métropolitain ?
 - **Jean-David Ciot** : Dans l'ordre des choses, il vaut mieux faire le SCoT puis le PLUi, mais la réalité est différente. Le Pays d'Aix a fait le choix de continuer le PLUi mais en articulation avec le SCoT. Les démarches sont co-committantes. Le SCoT métropolitain se nourrit des enjeux du territoire et des SCoT territoriaux.

- **Michel Amiel** (Maire des Pennes Mirabeau) se demande à partir de quelle date l'artificialisation des sols est prise en compte ? « Pour une zone comme Plan de Campagne c'est essentiel »
 - **Laetitia Berthier Flandin** : l'artificialisation des sols est une notion assez technique, on attend une définition précisée dans un décret. A ce jour, ce que la loi dit est qu'il faut réduire notre artificialisation pour atteindre un « zéro artificialisation nette » en 2050. AMP doit définir comment parvenir à cette zéro artificialisation nette. Il y a une étape à l'horizon du SCOT (2040). Avant cela, il faut savoir combien AMP a artificialisé dans le passé, donc il faut avoir la bonne définition - AMP attend d'avoir le décret, ainsi que les bons outils et les bonnes données et une fois qu'AMP a compris ce que le territoire a consommé, il faudra définir un projet qui réduit cette artificialisation.
 - **Michel Amiel** : Monsieur Amiel répond en précisant que l'on attendait le décret mais nous avons déjà une idée de ce que le mot voulait dire. Par rapport à des terrains qui existent et sont déjà artificialisés mais en friche (industrielles notamment) ou des terrains « meubles », il se demande à quel moment le SCoT dira que l'on ne doit pas toucher à ces terrains.
 - **Laetitia Berthier Flandin** : Le SCoT n'ira pas à la parcelle. C'est le rôle des PLUi et PLU. En revanche, c'est le décret qui va dire jusqu'à quand un terrain dit « imperméabilisé » est compté ou pas, est-ce que l'on compte les parkings, comment on compte le photovoltaïque au sol...

- **Un participant** (question tchat) : Dans les chiffres de l'artificialisation des terres, est-il pris en compte les constructions à partir de séparation de parcelles de terrains possédant déjà une habitation ? A Gréasque, le nombre de nouvelles constructions a explosé par ce moyen.
 - **Laetitia Berthier Flandin** : les parcelles ne sont pas l'objet du SCoT. En revanche, on peut répondre à la question suivante : si on a construit une maison et à côté une extension, l'extension est une artificialisation nouvelle.
 - **Jean-David Ciot** intervient également sur l'artificialisation. AMP va protéger et préserver les ressources. L'objectif du SCoT de protéger les espaces agricoles productifs, irrigués, les richesses forestières, les zones naturelles. La loi Climat et Résilience pose le sujet de la préservation de ces zones. On va prioriser ce qui protège nos ressources en matière agricole, forestière et des zones naturelles.

- **Stéphane Signoret** (habitant du Puy sainte Reparade) aimerait échanger sur deux points
 - 1) Sur le territoire, les massifs montagneux ont délimité des bassins de vie qui fonctionnent en silo et se pose la question de la connectivité de ces bassins de vie entre eux. Se pose la question de la mobilité. Quelle connectivité entre les bassins de vie ? quelle mobilité ?
 - 2) Qu'en est-il du projet alimentaire territorial ? la façon dont nous devons demain envisager notre capacité à produire aura un impact sur la gestion des espaces. Selon monsieur Signoret, le SCoT ne devrait pas faire l'impasse sur ces deux sujets.
 - **Jean-David Ciot** : partage l'inquiétude sur la connectivité entre ces bassins de vie qui ne sont pas la centralité du plan de mobilité (PDM) récemment voté. Les moyens ont été mis sur les grands espaces urbanisés mais il y a une difficulté à relier les espaces intermédiaires entre eux.

- **Bernard Virasolvit** (représentant du CIQ des Granette). Monsieur Virasolvit pose la question du devenir de l'aérodrome des Milles et de son extension compte tenu des nuisances dans ce secteur.
 - **Gérard Bramoullé** : c'est le PLUi qui va régler cela mais dans le SCoT il y aura des règles nationales à propos des nuisances qui s'imposent au SCoT. Des efforts sont faits pour réduire le bruit et monsieur Bramoullé ne pense pas qu'il y ait de possibilité d'extension importante de l'aérodrome. Il y a une association sur les Milles sur ce sujet qui est très vivante et vigilante.

TEMPS 4 : LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Kévin Dessagne, animateur I&P

Présente les 3 enjeux autour desquels s'articule le PADD :

- Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises),
- Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire,
- Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions.

Enjeu n°1 :

Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)

Détaille le contenu de l'enjeu « Renforcer l'attractivité de la Métropole et répondre aux besoins (population, entreprises) »

Enjeu n°2 :

Laetitia BERTHIER FLANDIN, Directrice, Direction Stratégie et Cohérence Territoriale – DGA Développement Urbain et Stratégie Territoriale Métropole Aix-Marseille-Provence

Explique les orientations de l'enjeu « Préserver la qualité de vie des habitants, construire un territoire équilibré et solidaire »

Enjeu n°3 :

Bastien DUBARRY, Chargé d'études – Agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance (AUPA)

Conclut la présentation du PADD avec la présentation de l'enjeu « Préserver les ressources du territoire et réussir les transitions ».

- **Eric Prudeau** (habitant d'Aix en Provence, impliqué dans 2 CIQ) pense que le système de transports en commun au sein de notre territoire est très en retard. Il illustre ce retard avec l'exemple de la liaison entre la gare TGV et le centre-ville d'Aix en Provence (à la gare routière). Les zones d'activités ne sont pas desservies par les transports en commun. Monsieur Prudeau demande quand est-ce que AMP / Région vont se décider à installer des liaisons plus efficaces et plus « propres » ?
 - **Laetitia Berthier Flandin** : la mobilité est un enjeu majeur du SCoT et de la Métropole en général. Un plan de mobilité a été voté en décembre 2021. La desserte de l'aéroport depuis les grands centres urbains est une priorité. Depuis le centre-ville d'Aix, madame Berthier Flandin ajoute, qu'à priori, la desserte de l'aéroport se fera en car. L'idée aussi est de s'appuyer sur la gare ferroviaire de Vitrolles pour améliorer les conditions de desserte de l'aéroport. Par ailleurs, il y a aussi une réflexion en cours sur la gare et l'aéroport. Mais en effet il y a un retard à ce sujet sur le territoire.

- **Un participant** (Question tchat) : est-ce qu'il ne faut pas faire un effort particulier sur le vélo et les déplacements à pied considérant que la majorité des déplacements se réalisent à l'échelle des bassins de vie ?
- **Olivier Domenach** (Président ADAVA Pays d'Aix) pense qu'il faudrait faire un effort sur le vélo, ces déplacements n'engendrent pas de gaz à effet de serre.
 - **Jean-David Ciot** : La question des modes doux est un sujet essentiel en urbain, en périurbain et en inter-urbain. Les questions auxquelles doit répondre le SCoT sont 1) de dire que les modes doux sont essentiels 2) qu'il faut rendre prioritaire cette réflexion lorsque l'on aménage, il faut prioriser d'abord le mode doux puis ensuite le mode « dur » car si le mode doux n'est pas un sujet préalable, on le mettra dans l'espace qui reste et ce dernier est souvent contraint. Monsieur Ciot précise que cela dépend bien sûr de l'échelle (les enjeux sont différents en fonction des espaces urbains, périurbains...).
- **Anne Laurence Petel** (Députée et conseillère métropolitaine) souhaite partager quelques informations et remarques :
 - Madame Petel co-préside le Comité Economie verte. Elle a vu un projet de décret définissant à la fois l'artificialisation et proposant un tableau de nomenclature de surfaces qui seront considérées comme artificialisées. Il faut que le conseil d'état le valide, en mars-avril peut-être. Par ailleurs, elle précise que la loi 3DS a modifié la loi Climat et Résilience qui a des impacts sur les délais de modifications du SRADDET et sur les délais de remise de la contribution de la conférence des SCoT à la Région.
 - Madame Petel demande si la métropole a une vision claire sur le stock de logements vacants, indignes, rbnb, quid des bureaux... Est-ce que l'on a une idée du stock des terres agricoles ?
 - **Laetitia Berthier Flandin** : Ce sont des éléments sur lesquels AMP travaille en interne. Sur la partie logement madame Berthier renvoie au Programme Local de l'Habitat. Sur les bureaux vides, AMP a un peu moins d'expérience, néanmoins il y a des réflexions qui sont en cours. Dans le SCoT, il est dit que les objectifs de création de bureaux se font prioritairement dans les espaces économiques existants dans les centres urbains qui proposent une offre de bureau. Sur les friches agricoles, de nombreuses démarches sont en cours. Il y a des travaux sur les friches agricoles, un travail démarre sur le Pays d'Aubagne et de l'Etoile mais il a vocation d'être étendu à la majorité du territoire. Ce n'est pas évident de définir une friche agricole, mais AMP y travaille.
 - **Anne Laurence Petel** poursuit : nous avons alerté la Région et fait des réunions avec la SNCF pour la remise en service de la ligne Aix Rognac. Le ferroviaire est sous utilisé dans le plan de mobilité aujourd'hui. La

ligne Aix-Rognac est seulement utilisée pour les marchandises. Madame Petel a appris, par le biais de la Métropole, qu'AMP envisageait de récupérer le foncier qui appartient à la SNCF (qui longe la ligne Aix Rognac) et de l'utiliser pour faire un platelage pour faire rouler des bus. Madame Petel ne pense pas que ce soit la meilleure idée et veut savoir quel était ce projet ? pourquoi travailler encore une fois sur un platelage ?

- **Gérard Bramoullé** répond en précisant qu'il y a eu un COPIL récemment sur les études menées par la Métropole sur les infrastructures de transport notamment sur la RD9. Il n'y a aucune décision qui a été arrêtée, c'est encore le temps des études. La mobilité est un axe fort du SCoT mais ce n'est pas au SCoT de définir la technologie à mettre en œuvre. La SNCF est très défavorable à l'utilisation de la ligne Aix-Rognac pour deux raisons : l'état des rails peut poser des problèmes et les hypothèses de fréquentations de passagers anticipée sont trop faibles. Le centre d'études de la mobilité réfléchit à ce sujet de façon très approfondi. Plusieurs scénarios sont possibles. Monsieur Bramoullé fait un rappel historique en précisant que la RD9 pose des problèmes depuis plus de 20 ans. Il y avait des conflits entre les collectivités territoriales, les relations sont meilleures désormais mais la voirie n'est pas forcément adaptée aux besoins.
- **Stéphane Signoret** (habitant du Puy Sainte Reparade) pense que le modèle de tourisme actuel est à bout de souffle (exemple : les croisières qui stagnent dans le port de Marseille, le massif de la Sainte Victoire et les Calanques saturées...). Selon lui, il faudrait que le SCoT mette en lumière d'autres lieux du territoire qui ne sont pas suffisamment mis en valeur. (Exemple d'actions déjà réalisées qui mettent en valeur d'autres lieux du territoire : mise en place d'un circuit « la Sainte Victoire, plus belle vue de loin », réaménagement de la Durance...).
- **Laetitia Berthier Flandin** : Sur la filière touristique et les conditions de son organisation le SCoT n'a pas d'action directe. Il a une action directe sur sa traduction dans les documents avec lesquels il s'articule (PDM, PLH, PLUi...). Il y a néanmoins des axes qui sont proposés dans le SCoT sur la filière touristique : plus grande durabilité, plus grande diversification à la fois des types de tourisms et des espaces qui sont fréquentés. Enfin, sur le site Internet de la Métropole, il y a un document qui est disponible « les paysages du quotidien », c'est une étude « expérimentale » menée par AMP sur les paysages que l'on traverse tous les jours et qui se dégradent progressivement à cause d'une publicité, d'une clôture... Le SCoT ne va pas régler tous ces points mais cette démarche montre comment la multiplication de « paysages du quotidien » dégradés finit par avoir un impact global.
- **Bouzet** (Question tchat) : faites-vous une différence entre les cheminements doux et les pistes cyclables ? si oui, est-ce qu'il y aura une proposition de piste cyclable dans le SCoT ?

- **Laetitia Berthier Flandin** : le cheminement doux n'est pas forcément dédié au vélo donc oui il y a une différence entre cheminement doux et piste cyclable. Le SCoT ne descendra pas aussi finement qu'un réseau de piste cyclable. La Métropole développe un plan vélo qui fait partie du plan de mobilité globale. Le SCoT s'articule à ce plan. Il y a aussi un plan piéton en cours d'élaboration.
- **Jean Luc Debard** (représentant du collectif climat au Pays d'Aix, Alternativa. Pour monsieur Debard il ne faut pas renvoyer au plan de mobilité. Il y a une association qui a mis en place un projet pour tout le Pays d'Aix avec des transports en commun par tram-train. Quand on nous dit « la SNCF ne veut pas car il n'y aurait pas assez de voyageurs » il suffit de voir comment la route est bouchée, les parkings sont pleins... Pour monsieur Debard les bus ne sont pas à la hauteur des enjeux. Le tram-train transporte plus de monde avec une rapidité plus efficace. Monsieur Debard habite Gardanne et précise « je paye des impôts comme tout le monde, le réseau de transports n'est pas à la hauteur des enjeux. Ce n'est pas à la SNCF de commander. Quand est-ce qu'on fait des choses efficaces ? »
 - **Jean-David Ciot** répond en précisant qu'il y avait plusieurs sujets. Sur la mobilité, monsieur Ciot partage que les choses n'avancent pas assez vite. A son avis, il y a une attente sur les travaux de la gare souterraine de Marseille mais en attendant les autres problèmes ne sont pas réglés. Ce que permet le SCOT : la liaison Aix-Rognac aéroport et sa possibilité de réouverture, il y a une volonté forte sur son exploitation. L'intérêt du SCoT est de travailler sur plusieurs bassins de vie, cette liaison devient prioritaire. Après il y a plusieurs questions : est-ce que la voie doit être ferrée ou pas ? Est-ce qu'elle est rentable ou pas ? c'est aux personnes responsables de prendre des décisions.

TEMPS 5 : CONCLUSION

Jean-David CIOT, Vice-Président du Territoire du Pays d'Aix, délégué à la Prospective, à l'Aménagement du territoire, au Scot, à l'Action foncière, au PLUi, Conseiller métropolitain, Maire du Puy Sainte-Réparate

Remercie l'ensemble des intervenants et des participants

Kevin DESSAGNE – animateur

Remercie l'ensemble des intervenants et des participants. Il rappelle les dates des 6 réunions de Territoire et les modalités de participation et d'expression avant de mettre fin à cette réunion publique.